

« Que chaque personne puisse parler, s'exprimer... »

PARLEMENT DES JEUNES DE MORGES
PLÉNIÈRE 01.09.2016
PROCÈS VERBAL

Informations Procès-Verbal

Horaire	:	19h55 - 20h50
Lieu	:	Beausobre Salle Asime/ JSSL
Animateur	:	M. Viron-Devolder
Procès-verbal	:	F. Morel
Date	:	01.09.2016
Remis le	:	12.09.2016

Présents

Marin Viron-Devolder (Président)
Alexandre Roulet (Vice-Président)
Florian Morel (Secrétaire)
Maxime Roulet (Membre du Bureau)

Excusés

Blerim Halimi (Membre)
Abdallah Messibah (Membre)
Sébastien Valenta (Membre)
Andrew Ringoir (Trésorier)

Invités

Moise Fuentes
Mama Anne Sarr (Ville de Morges)

Abréviations

<i>PDJM</i>	:	Parlement des Jeunes de Morges
<i>AMAC</i>	:	Association Morgienne d'Activité Culturelle
<i>LAN</i>	:	Local Area Network (réseau informatique local)
<i>FSPJ</i>	:	Fédération Suisse des Parlements des Jeunes

- Phrase couleur grenat = décision

I. Accueil des membres

- ❖ M. Viron-Devolder remercie les membres pour leur présence et présente l'ordre du jour.

1. Accueil des membres	2
2. Adoption du Procès-Verbal de la plénière du 10 mars 2016.....	2
3. Communications du Bureau	2
4. Point sur l'avancement des projets et des commissions	4
5. Divers.....	5
Prochaine séance plénière	5

- ❖ Le nombre de membres avec le droit de vote présents s'élève à 5.
- ❖ Communication de Mama Anne Sarr au sujet du départ de L. Cimino, jusque-là chargé du suivi du PDJM.

2. Adoption du Procès-Verbal de la plénière du 02 juin 2016

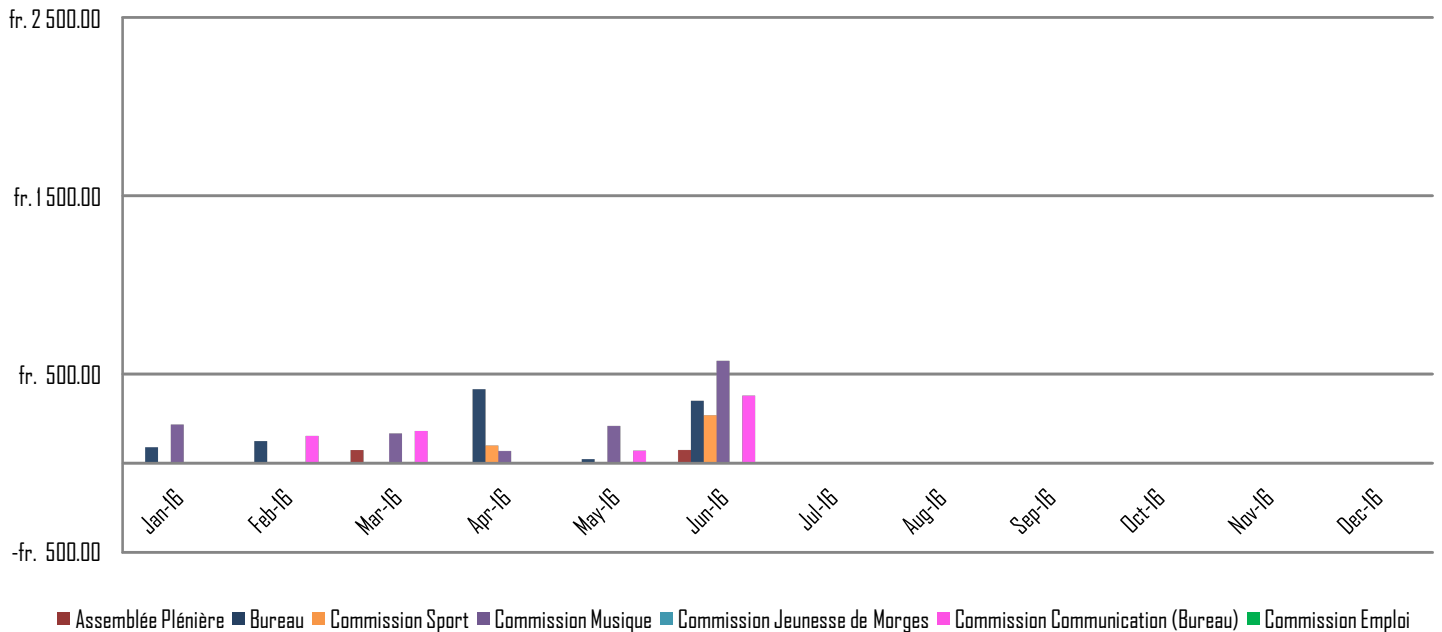
Adoption du PV du 10 mars 2016 à l'unanimité

3. Communications du Bureau

- ❖ Suite à une discussion avec la Municipale S. Podio quant au projet de nouveau Règlement qui a été approuvé à la dernière Plénière, il a été décidé par le Bureau que les points ajoutés au Règlement feront plutôt parti d'une suite de directives internes qui serviront à établir une marche à suivre pour le fonctionnement et la gestion du PDJM.
 - Le Bureau présentera ces directives sous la forme d'un « Règlement Interne » lors de la prochaine séance Plénière, afin de le soumettre au vote de cette dernière.

❖ Présentation des comptes dépenses actuels (au 01 sept. 2016)

Dépenses annuelles du PDJM 2016/Organes



- Montant dépensé jusqu'en septembre 2016 : **3'503.35.-**
- Montant restant jusqu'en décembre 2016 : **6'496.65.-**

Aucune remarque de la part de l'assemblée après présentation des comptes.

❖ Prise de position quant à la motion de M. Antoine André

- Exposition de la motion de M. Antoine André, ayant pour but de mettre en place un système de diffusion en direct et de retransmission des séances du Conseil Communal, par F. Morel.
- L'idée de créer des nouveaux canaux de communication, plus accessible au public et à la jeunesse, afin de communiquer les décisions prises par le Conseil Communal, ainsi que les décisions ayant lieu en son sein, est jugée très intéressante par la Plénière. Inversement, la Plénière estime que la forme (vidéos longues, qui peuvent parfois être trop lourdes ou pas assez compréhensible pour des personnes n'était pas déjà intégrée ou habituée au monde politique) serait à repenser.

La Plénière décide de ne pas prendre position quant à la motion de M. Antoine André.

❖ Instauration d'un Budget Régulier

- Le Bureau propose l'instauration d'un Budget Régulier servant à couvrir les dépenses courantes (p. ex. : Rachat d'une corde à sauter ayant cassé pour le Projet « Boxe » ou de bouchons d'oreilles pour le Projet « Relais des Artistes »).
- Ce budget serait ré-approuvé à chaque début d'année par la Plénière.
- Il s'élèverait à une hauteur de **CHF 200.-/an** pour les Commissions Sport, Musique, Jeunesse et Emploi et à une hauteur de **CHF 500.-/an** pour la commission Communication (ce montant remplacerait alors celui jusque-là accordé pour le paiement du Site Internet).
- À chaque séance Plénière, les Responsables de Commission devront faire un rapport de l'utilisation de leur Budget Régulier aux autres membres.

L'instauration d'un Budget Régulier est acceptée à l'unanimité.

4. Point sur l'avancement des projets et des commissions

❖ Commission Jeunesse

- La Fête de la Musique étant terminée, les autres projets de la commission Jeunesse vont pouvoir reprendre leur cours, notamment les projets « Diner Quizz » et « LAN ».
- F. Morel va reprendre contact auprès de P. Corajoud, afin de mettre en place le projet « Diner Quizz » d'ici à la fin de l'année.
- F. Morel demande un budget de **CHF 800.-** pour la réalisation du projet « LAN », qui servira à louer une connexion internet, une salle ainsi qu'à l'achat du matériel nécessaire à un tel événement. F. Morel a pour objectif d'organiser la LAN pour les mois de Novembre ou Décembre de cette année.

Un budget de CHF 800.- est accordé à la commission Jeunesse pour la réalisation du projet « LAN » à l'unanimité

• Retour sur la Fête de la Musique

- La Place Couvaloup a, à l'occasion de la Fête de la Musique 2016, accueilli plus d'une centaine de personnes tout du long de l'après-midi.
- La vente des crêpes, gauffres et boissons, nous a rapporté un bénéfice brut de **CHF 400.95** et un bénéfice net de **CHF 231.35** qui, comme convenu, a été entièrement reversé à l'AMAC.
- Le retour de notre collaboration fait par l'AMAC a été extrêmement positif, et l'un comme l'autre, nous avons hâte de retravailler ensemble pour l'édition de l'année prochaine.
- Afin de l'aider à rentrer dans son budget, l'AMAC nous demande une participation de **CHF 1000.-**, qui serviront à couvrir une partie des frais qui ont été dépensés par l'AMAC pour la scène et le matériel dont nous avons besoin. Cette participation étant raisonnable, tant du point de vue du budget qu'il nous reste à disposition, que de celui des coûts que nous avons engendré à l'AMAC (qui s'élèvent à plus de 3000.-), F. Morel juge cette demande autant abordable qu'acceptable.

Le versement de 1000.- de participation aux frais de l'AMAC est accepté à l'unanimité.

❖ Commission Sport

- M. Viron-Devolder excuse A. Messibah, Responsable de la Commission Sport, qui ne peut pas être présent ce soir.
- A. Messibah fait, par l'intermédiaire de M. Viron-Devolder, un retour positif quant au Projet « Boxe », celui-ci se déroule au mieux et une dizaine de jeunes viennent suivre le cours de manière régulière.
- Le matériel pour la salle de Gym de la Gracieuse a été acheté par la commission. M. Viron-Devolder va prendre contact avec les personnes à qui la gestion de la salle a été déléguée, afin de vérifier que tout se déroule correctement.

❖ Commission Musique

- Le « Relais des Artistes » se porte bien et continue de tourner correctement. Un budget de **CHF 350.-** est demandé par la commission, pour l'achat de pinces à micro (dont les pieds étaient dépourvus lors de leur achat), de pieds de cymbale et d'un stand pour câbles.

Le budget de CHF 350.- est accordé à la commission Musique à l'unanimité.

❖ Commission Communication

- La commission Communication demande un budget de CHF 850.- pour l'achat d'un Beamer, de flyers, d'affiches et de t-

shirt PDJM qui serviront aux prochaines manifestations.

Le budget de CHF 850.- est accordé à la commission Communication à l'unanimité.

- Mama Anne-Sarr va se renseigner auprès de son service, afin de savoir si un Beamer qui n'est plus utilisé serait disponible pour le PDJM. Si tel est le cas, nous récupérerons ledit Beamer au lieu d'en acheter un neuf.

❖ Commission Emploi

- A. Ringoir, Responsable de la commission Emploi, étant absent, l'avancement de son travail n'est pas communiqué à la Plénière.

5. Divers

❖ Présentation du studio d'enregistrement de M. Fuentes : « D-AMF »

- M. Fuentes est le gérant d'un studio d'enregistrement professionnel ouvert récemment et cherchant à développer sa clientèle. Il possède du matériel de qualité, une certaine expérience dans le domaine et est prêt à enregistrer des groupes pratiquant n'importe quel style musical.
- Présentation de son studio et de son site internet (<http://www.d-amf.com/>)
- Il est venu nous voir dans cette optique de « développement de la clientèle », afin de nous proposer un partenariat : En échange d'un peu de pub lors de nos événements musicaux et de la redirection des groupes du local vers son studio, il offre à ces derniers un rabais de 30% sur tous les enregistrements.

La proposition de partenariat est acceptée à l'unanimité.

- Un contrat écrit sera rédigé et signé par les deux parties afin de fixer un cadre précis à cette collaboration.

❖ Réception de la candidature d'un nouveau membre (L. Créton)

Prochaine séance plénière

- ❖ Mardi 6 Décembre 2016